

## AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**PRENEZ AVIS** que conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant le numéro 2021-054, du ministère de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la demande de dérogation mineure à l'adresse suivante :

**7332, avenue Léonard-de-Vinci**

sera soumise à une procédure de consultation écrite de 15 jours, **du 5 janvier à 16 h au 20 janvier 2022 à 16 h**. Par la suite, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande lors de sa séance du 1<sup>er</sup> février 2022 à 18 h 30.

#### **Objet de la demande de dérogation mineure**

Cette demande de dérogation mineure est relative à la marge de recul avant de l'agrandissement, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'ajout d'un deuxième étage dans le prolongement du mur avant existant qui est implanté à 1,52 mètres de la ligne avant de propriété alors que la réglementation prescrit un recul minimal de 2,5 mètres, en dérogation à l'article 656 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

#### **Consultation écrite**

Toute personne intéressée peut participer à une procédure de consultation écrite en transmettant ses questions et/ou commentaires de la manière suivante :

- a) via le formulaire disponible sur le site internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Voir les consultations publiques en cours » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
- nom et prénom
  - adresse résidentielle
  - numéro de téléphone et/ou adresse courriel

- b) ou par la poste à l'adresse suivante :

Service du greffe  
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension  
405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3

#### **Documentation**

Au début de la consultation écrite, la documentation relative à la demande de dérogation mineure sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Voir les consultations publiques en cours ».

Les commentaires et questions reçus seront compilés à l'intérieur d'un rapport de la consultation écrite qui sera rendu public sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 5 janvier 2022

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

---